



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

TT

P.V. AEDCI 57
P.V. CE 05

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

et

**Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe (CE)**

Procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2015

Ordre du jour :

1. Information sur les résultats de la conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement
2. Présentation du Rapport 2014 de la Coopération luxembourgeoise
3. Information sur la visite de camps de réfugiés en Turquie dans le cadre des travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
4. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 8 juin 2015
5. Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis entre le 11 et le 17 juillet 2015
6. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, remplaçant de Mme Dall'Agnol, M. Yves Cruchten, M. Gast Gibéryen, remplaçant de M. Kartheiser, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Claude Adam, Mme Anne Brasseur, M. Yves Cruchten, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Marc Spautz, membres de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (CE)

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
Mme Martine Schommer, Directeur de la Coopération au développement

M. Jean-Paul Bever, Mme Tania Tennina, Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, M. Fernand Kartheiser, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Claude Turmes, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

1. Information sur les résultats de la conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement

Le Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire (ci-après « le Ministre ») présente un bilan positif de la conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement (13-16 juillet 2015) en ce sens qu'un accord a pu être trouvé entre toutes les parties en vue des deux rendez-vous suivants, à savoir le Sommet ONU pour l'adoption de l'agenda post-2015, en septembre 2015 à New York, et la Conférence des Nations Unies sur le Climat Cop21, du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris.

Lors de la conférence d'Addis Abeba, le Luxembourg a revêtu un rôle plus particulier en raison de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, en collaboration étroite avec le Commissaire européen Neven Mimica. La Commission européenne a d'ailleurs édité une brochure intitulée « Financing global sustainable development after 2015 : illustrations of key EU contributions » concernant le financement de la coopération au développement au niveau européen.

Le but de la conférence était de trouver des sources de financement de la coopération au développement autres que celles issues du secteur public pour faire face aux défis de l'après 2015. Les discussions se sont axées sur les méthodes à mettre en œuvre afin de susciter l'intérêt du secteur privé, les possibilités d'investissement, ainsi que les moyens à disposition des pays cibles pour accéder à plus de ressources financières, notamment à travers la relance de l'économie ou la mise en place d'un système d'imposition plus efficace. Un dernier volet concernait l'utilisation des ressources financières provenant des migrations.

Selon le Ministre, la conférence fut un succès en raison de l'accord assez rapide trouvé entre les différentes parties, à l'exception du point concernant la taxation et les normes à appliquer qui a suscité des discussions. Finalement, il fut décidé de continuer à se référer aux normes de l'OCDE, d'autant plus qu'il était important, malgré les positions plus dures des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud et de la Grande-Bretagne, de parvenir à un accord en vue des conférences de New York et de Paris.

Le Ministre a eu des réunions et entrevues en marge de la conférence, notamment avec une délégation du Parlement européen qui a exprimé son soutien à la position défendue par la présidence luxembourgeoise. Par ailleurs, un échange de vues a eu lieu avec CONCORD, la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement.

Le Ministre regrette que la presse internationale ait mis en avant l'échec de la conférence qui serait à imputer à l'accord trouvé sur le projet de création d'un organisme fiscal intergouvernemental (« tax body ») dans lequel les pays les plus puissants se seraient imposés par rapport aux pays en développement ou émergents. Il rappelle que l'accord contient d'autres volets importants, dont la protection sociale, les nouvelles technologies et la recherche, le rôle des femmes et des enfants, la gestion de la coopération internationale, dont le monitoring et le suivi, ainsi que l'engagement de la communauté internationale à travers les APD (aide publique d'Etat). L'excellente position du Luxembourg en matière d'aide au développement a pu servir d'exemple pour des pays plus réticents.

Le Ministre qualifie le document d'historique étant donné qu'il s'agit du premier document faisant expressément le lien entre le financement du développement et les objectifs.

Discussion

Les points suivants sont à retenir de la discussion qui a suivi :

- Un membre du Parlement européen félicite la délégation luxembourgeoise présidée par le Ministre pour son engagement pendant les négociations et comprend la note optimiste que la présidence se doit de retenir de la conférence, mais il la relativise arguments à l'appui. En effet, la position de l'UE lors des négociations à Addis Abeba se basait sur un document discuté et adopté antérieurement au Parlement européen. Or, le consensus trouvé entre les Etats membres a depuis été brisé, étant donné que plusieurs Etats membres n'ont pas respecté ou ne peuvent plus respecter leur engagement en matière d'APD. Ainsi, la Finlande a décidé de baisser son apport de 43%, la Grèce n'en a pas les moyens, la Grande-Bretagne atteint les 0,7% malgré ses difficultés, alors que l'Allemagne, la Finlande et le Danemark ne font pas les efforts nécessaires pour atteindre l'objectif de 0,7%.

Par ailleurs, l'orateur constate que l'accord d'Addis Abeba contient plusieurs dispositions pour le moins nébuleuses, dont le financement de 100 milliards de dollars nécessaires dès 2020 en matière de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. Il espère que ces fonds s'ajouteront et ne se substitueront pas à ceux réservés à l'aide au développement et regrette que la question n'ait pas été tranchée à Addis Abeba, mais ait été reportée à la Conférence de Paris. Il ajoute qu'au sein de la Commission européenne, il serait question de financer une partie du changement climatique avec les fonds dédiés à l'aide au développement.

- Le Ministre précise que l'enveloppe de 100 milliards de dollars prévue pour le financement du changement climatique est considérée par la délégation luxembourgeoise comme additionnelle aux fonds réservés à l'aide au développement.

2. Présentation du Rapport 2014 de la Coopération luxembourgeoise

Le Ministre propose d'organiser le débat sur la coopération au développement en séance plénière le 29 octobre 2015. Cette date se situe après le Sommet de New York, qui sera suivi d'un Conseil à Luxembourg à la mi-octobre. La date sera soumise à l'appréciation de la Conférence des Présidents.

Bien que le rapport 2014 s'inscrive dans la continuité des années précédentes, il marque un certain changement par rapport aux années précédentes caractérisé par un effort d'efficacité et une aide plus ciblée.

Un premier bilan à mi-parcours a été établi par le CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE début 2015 qui a révélé que les mesures entreprises par le gouvernement luxembourgeois pour plus d'efficacité allaient dans le bon sens.

Les PICs de 4^e génération avec les pays partenaires sont en phase de préparation. D'ailleurs, le premier fut signé avec le Cap Vert cette année.

Le Ministre tient à souligner que l'année 2014 fut marquée dans les pays africains par la crise liée au virus Ebola et que les systèmes de santé de certains pays ont été très atteints avec des répercussions de longue durée sur l'économie. D'où l'importance de se focaliser en matière d'aide au développement sur le secteur de la santé afin de renforcer le système de santé, à l'instar du Sénégal qui a pu limiter les dégâts dus à l'épidémie d'Ebola.

D'autres pays africains ont été confrontés à des bouleversements majeurs, comme le Burkina Faso ou le Mali. Les agents de la coopération opérant sur place témoignent de conditions de travail difficiles.

Le Ministre évoque également le tragique accident d'avion qui a coûté la vie à deux bénévoles de l'ONG « Le soleil dans la main » et suite auquel les échanges entre le Ministère et l'ONG, respectivement le Cercle des ONG ont été renforcés comme marque de soutien.

Des efforts sont aussi déployés pour renforcer la coopération économique avec certains pays partenaires, dont le Cap Vert et le Sénégal.

Au Nicaragua et au Salvador, l'aide se concentre sur la gouvernance afin de renforcer, notamment la société civile.

Le Ministère a eu des rencontres avec les ONG luxembourgeoises à intervalles réguliers pour mettre en œuvre le plan d'action pour l'efficacité du développement 2014-2016, prévoyant à côté de l'appui administratif, une aide financière plus ciblée.

L'année 2014 a aussi été marquée par la préparation de l'Année européenne pour le Développement, à travers de nombreuses activités.

En 2014, l'APD luxembourgeoise s'est chiffrée à 323 millions d'euros, ce qui revient à 1,06% du RNB (revenu national brut). Le ministère des Affaires étrangères et européennes a assuré la gestion et le suivi de 85,46% du montant total, alors que les 14,54% restants ont été gérés par le Ministère des Finances.

L'agence d'exécution Luxdevelopment a bénéficié de 90 millions d'euros pour la mise en œuvre de projets, alors que les projets multilatéraux réalisés par des agences multilatérales ont bénéficié de 40 millions d'euros, et d'autres programmes bilatéraux (hors ONG et agences) ont reçu une enveloppe de 17 millions d'euros.

Les recettes pour un montant de 3 millions d'euros proviennent de Luxdevelopment et sont réinjectées intégralement dans l'APD.

L'APD a connu une évolution positive depuis 1991, franchissant en 2000 la barre des 0,7%, atteignant le chiffre record de 1,11% en 2009, pour se stabiliser en 2014 à 1,06%. Le but pour les années à venir est de maintenir le cap de 1% du RNB.

La coopération avec les neuf pays partenaires est régie par les Programmes indicatifs de Coopération (PIC) qui sont alignés aux stratégies nationales de développement à moyen et à long terme.

Dans le cadre de la cohérence des politiques, le Ministère a entrepris des actions communes reliant plusieurs acteurs publics et privés. Un exemple en est la Foire agricole où a été construit un village « Burkina Faso » en coopération avec toutes les ONG actives dans le pays.

Le PIC avec le Vietnam viendra bientôt à échéance et ne sera pas reconduit. Cependant, des programmes de suivi sont mis en œuvre pour assurer une période de transition.

La coopération régionale concerne le Kosovo, le Monténégro, la Serbie, la Mongolie, les Territoires palestiniens occupés et l'Afghanistan/Tadjikistan.

La coopération multilatérale est destinée à soutenir plusieurs organisations multilatérales agissant dans les secteurs clés identifiés par la coopération luxembourgeoise, dont la santé, la recherche et l'éducation.

Le projet « emergency.lu » a réussi à rassembler le know-how d'entreprises luxembourgeoises avec la participation de la société SES et de Luxembourg Air Rescue et l'appui de la Protection civile pour déployer de l'aide urgente dans des régions en crise ou touchées par une catastrophe naturelle.

Discussion

- Le Président de la commission souligne l'importance de la mise en relation entre la politique des migrations et l'aide au développement.
- Le Ministre confirme la prise de contact avec les autorités de Birmanie pour évaluer la possibilité d'élaborer un PIC.
- Le Ministre informe qu'à côté du plan de stratégie santé, le Ministère est en train de mettre en place un plan de stratégie agriculture afin de permettre aux populations locales de vivre de l'agriculture et de développer des exploitations.
- Interrogé sur l'augmentation constante de la dette publique du Cap Vert, le Ministre se dit confiant que l'actuelle Ministre des Finances capverdienne contrôle la situation et met toute en œuvre pour assainir les finances. Les contacts avec le pays en matière économique sont, par ailleurs, destinés à relancer leur économie, notamment en matière d'énergies renouvelables.
- Le Président de la commission se félicite du rapport du Comité interministériel qui relève que le nombre des agents de la coopération a considérablement augmenté par rapport à l'année précédente.
- Le Président de la commission propose au Ministre de revenir en commission après la Sommet spécial de New York.

3. Information sur la visite de camps de réfugiés en Turquie dans le cadre des travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Mme Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et M. Yves Cruchten, Membre de la délégation luxembourgeoise auprès de l'AP du Conseil de l'Europe, ont participé à la visite de camps de réfugiés en Turquie.

Mme Brasseur explique qu'au terme de ses visites dans les pays méditerranéens submergés par l'arrivée de réfugiés et à la suite de sa visite en Turquie, elle est en mesure de témoigner des énormes efforts déployés par ces pays. Cependant, elle a également constaté que l'opinion publique s'était concentrée sur les événements en Méditerranée, délaissant la situation des réfugiés syriens et irakiens. Mondialement, nous comptons 60 millions de réfugiés, dont 4 millions de réfugiés syriens. La Turquie en accueille 2 millions, le Liban un million et la Jordanie 600.000.

Afin de sensibiliser les populations et de les informer de l'état de la situation, Mme Brasseur avait proposé de se rendre en Turquie accompagnée d'un représentant de chaque délégation membre de l'AP Conseil de l'Europe. Les représentants auraient ensuite la tâche d'en référer à leur parlement respectif. La délégation se composait finalement de 26 personnes.

La délégation a d'abord assisté à un briefing de l'AFAD, la Direction de la gestion des catastrophes et des urgences de Turquie qui a présenté quelques chiffres. Elle a, notamment présenté une liste des pays les plus généreux en matière d'aide humanitaire exprimée en pourcentage du RNB où le Luxembourg se trouvait en 3^e position, avec 0,15%, derrière la Turquie et Koweït, respectivement 0,21% et 0,20%.

Sachant que les réfugiés syriens gardent l'espoir de retourner un jour dans leur pays, il est primordial de tout mettre en œuvre pour stabiliser la région et de trouver une solution au conflit syrien.

Les réfugiés syriens sont installés dans 25 camps différents pouvant accueillir au total 250.000 personnes. Le reste des réfugiés se retrouve éparpillé dans des camps de fortune. Certains camps sont bien équipés, disposant même d'un supermarché, dispensant des soins médicaux et offrant des activités aux femmes et l'éducation aux enfants. Les réfugiés sont encouragés à travers une carte d'achat à se procurer leurs vivres dans le supermarché du camp et à cuisiner eux-mêmes.

Au vu de la détresse des réfugiés et du grand nombre d'enfants et d'adolescents, il est indispensable de faire des efforts dans l'éducation. Malheureusement, seul ceux vivant dans des camps organisés peuvent avoir accès à l'éducation. Or, la grande majorité en est écartée avec comme conséquence une vulnérabilité accrue de ces personnes sans éducation face aux appels à la radicalisation et au terrorisme.

Les réfugiés sont enregistrés, reçoivent une carte de reconnaissance et ont droit à tous les soins médicaux. Ce qui a des répercussions non négligeables sur le système de santé qui touche à ses limites. Certaines villes comptent plus de réfugiés que d'habitants, conduisant à une situation intenable pour la population locale qui risque de se rebeller.

Un projet de loi encore en discussion au Parlement turc prévoit des mesures facilitant l'accès au marché du travail pour les réfugiés. Cependant, la barrière de la langue reste un problème que le gouvernement turc essaye de résoudre en dispensant des cours de turc aux réfugiés.

L'impact financier est énorme. La Turquie a dépensé plus de 5 milliards de dollars, alors que la contribution internationale est de 400 millions de dollars. Aujourd'hui, la Turquie a atteint ses limites, aussi bien financièrement que du point de vue de l'encadrement.

La Turquie fait appel à la communauté internationale :

- pour qu'il y ait une prise de conscience du problème,
- pour qu'il y ait un partage des responsabilités (solidarity sharing)
- pour la mise en place d'une aide soutenable
- pour la mise en place d'une politique des frontières ouvertes
- pour l'accueil des réfugiés.

Concernant le suivi de la visite, la Présidente de l'AP du Conseil de l'Europe s'est échangée avec les chefs des délégations nationales pour les encourager à sensibiliser leurs parlements nationaux et à interroger leurs gouvernements sur les actions entreprises en la matière.

L'Assemblée a également adopté une résolution sur les réfugiés syriens, ainsi qu'une résolution sur les conséquences humanitaires des actions menées par le groupe terroriste connu sous le nom « Etat islamique ». Mme Brasseur propose de les débattre à la Chambre. L'AP du Conseil de l'Europe encourage les gouvernements et leurs partenaires à augmenter leurs contributions financières pour soutenir les efforts de la Turquie et à soutenir la réinstallation de réfugiés syriens dans leurs pays. La Banque de développement du Conseil de l'Europe est en contact avec les autorités turques pour évaluer la possibilité de soutenir un projet en relation avec les réfugiés en Turquie. L'AP du Conseil de l'Europe organisera à la fin de l'année une réunion avec les présidents des commissions parlementaires compétentes.

M. Cruchten soutient Mme Brasseur dans son récit et la remercie d'avoir entrepris cette initiative concrète. Il souligne l'importance de donner une perspective d'avenir aux réfugiés et de leur offrir une vie après les camps. Il est notamment urgent d'agir auprès des enfants qui risquent d'être une génération perdue. Il ajoute qu'une partie des camps se trouve dans la région kurde ne disposant d'aucun soutien financier et où la situation est encore plus dramatique. Finalement, il plaide pour la recherche d'une solution au conflit syrien afin de stabiliser la région.

Le Ministre rappelle qu'il y a dans le monde entier 60 millions de réfugiés avec une moyenne d'âge de 17 ans et que la majorité d'entre eux se retrouve dans des campements vétustes et insalubres. Il soulève l'importance du Sommet mondial humanitaire en 2016.

Discussion

- Un membre de l'opposition soulève le problème des massacres envers les communautés chrétiennes.

Il ajoute que le Liban a accueilli 1 million de réfugiés dans un territoire exigu et risque de se retrouver dans une situation très difficile.

- Mme Brasseur plaide pour que l'UNHCR prenne le lead dans la question des migrations au niveau international.
- La sécurité des différentes communautés vivant dans les camps serait assurée par une police dans les camps.
- Pour éviter l'entrée de djihadistes, les autorités turques tiennent un registre de toutes les personnes entrant sur leur territoire.
- Les membres de la commission s'expriment unanimement en faveur d'une recherche de solution au conflit en Syrie.

4. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 8 juin 2015

Le projet de procès-verbal de la réunion du 8 juin 2015 est adopté.

5. Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis entre le 11 et le 17 juillet 2015

Le tableau est adopté.

M. Angel est désigné rapporteur du document COM(2015)400.

6. Divers

Ce point n'a suscité aucune remarque.

Luxembourg, le 20 juillet 2015

La Secrétaire-administratrice,
Tania Tennina

Le Président,
Marc Angel